



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-081

GEMAPI – Approbation de l’avenant n°4 à la convention de
délégation de compétences avec le SMAVD

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 ;*
- *Vu le Code de l’Environnement et notamment ses articles L. 211-7 et L. 213-12 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2019/66 en date du 20 juin 2019 relative à l’approbation de la convention de délégation de compétences avec le SMAVD ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2021/73 en date du 27 mai 2021 relative à l’approbation de l’avenant n°1 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2022/165 en date du 8 décembre 2022 relative à l’approbation de l’avenant n°2 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2024/114 en date du 27 juin 2024 relative à l’approbation de l’avenant n°3 à la convention de délégation de compétence entre LMV et le SMAVD ;*
- *Vu la convention de délégation de compétence entre LMV Agglomération et le SMAVD en date du 14 août 2019 et ses avenants n° 1, 2 et 3 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 20 mars.*

LMV Agglomération est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le SMAVD a pour compétences de participer à l'aménagement, la restauration et la mise en valeur de l'espace alluvial de la Durance et des espaces naturels associés, tant sur les sites dont il est propriétaire ou concessionnaire que sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Il est également chargé de participer à la cohérence de l’action publique, à l’échelle du bassin versant de la Durance, en menant toute action permettant de coordonner et de faciliter l’exercice des compétences tant par ses membres que par d’autres opérateurs publics ou privés, visant à :

- La prévention des inondations, y compris la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crises ;
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des milieux naturels associés.

Ainsi, LMV Agglomération a confié au SMAVD, par délégation, l’exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette délégation s’inscrit dans le cadre des dispositions de l’article L. 213-12 du Code de l’Environnement et a fait l’objet d’une convention signée le 14 août 2019, qui fixe les principes et modalités de l’intervention du SMAVD pour l’établissement, la conservation, l’entretien de ces ouvrages ainsi que pour leur surveillance et leur exploitation.

Par avenant n°1 à la convention initiale, signé le 7 juin 2021, le coût des études et des travaux de la tranche 3 pour la restructuration des digues de Lauris a été actualisé suite aux études d’Avant-Projet.

Par avenant n°2 à la convention initiale, signé le 8 décembre 2022, l’actualisation du coût des études et des travaux a été pris en compte pour les opérations suivantes :

1. Travaux sur les digues de Lauris ;
2. Autorisation du système d’endiguement de Lauris ;
3. Autorisation du système d’endiguement des Busques à Cheval-Blanc ;
4. Actualisation du coût de la délégation.

Par avenant n°3 à la convention initiale, signé le 13 août 2024, une nouvelle modification est intervenue concernant le système d’endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon dont les études ont conclu à la nécessité de réaliser des travaux préalables de dévoiement des réseaux d’éclairage dans des secteurs où ceux-ci sont situés sur l’emprise des travaux de restructuration.

Une nouvelle modification de la convention est proposée concernant l’actualisation du coût des études, des travaux, de la délégation et de l’entretien des opérations ci-dessous :

OPERATIONS	AVENANT 4	RESTE A CHARGE POUR LMV
	COÛT TOTAL HT	
SE DES BUSQUES Cheval-Blanc	100 000,00 €	77 500,00 € HT
SE DE LAURIS	80 000,00 €	62 000,00 € HT
RESTRUCTURATION	2 700 000,00 €	Travaux sur digues 1 080 000,00 € HT
SE CHEVAL BLANC	180 000,00 €	Travaux sur réseaux d’éclairage 180 000,00 € HT
CAVAILLON	50 000,00 €	Etudes dangers post-travaux 10 000,00 € HT
DELEGATION	109 851,50 €	109 851,50 €
ENTRETIEN/REPARATIONS	50 000,00 €	50 000,00 €

Cette modification prend également en compte le changement de catégorie du système d’endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon qui était initialement en catégorie B et passe en catégorie A.

Dans ce cadre, il est donc nécessaire d’établir un avenant n°4 à la convention de délégation qui a été signée le 14 août 2019 entre la Communauté d’agglomération LMV et le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance et qui a déjà fait l’objet de trois avenants en 2021, 2022 et 2024.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l’avenant n°4 à la convention de délégation de compétence avec le SMAVD ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET

